

1^{er} Rapport intermédiaire de la concertation continue

Projet d'implantation de 2 nouvelles Gigafactories Verkor au sein d'une nouvelle Zone de Grandes Industries (ZGI 3) du Grand Port Maritime de Dunkerque

Dates de la concertation

Du 3 septembre 2025 au 2 septembre 2026

Marie-Claire Eustache

Garante désignée par la CNDP

Date de remise du rapport, le 3 septembre 2026



Sommaire

Sommaire.....	2
Préambule.....	3
Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP	3
La mission de la garante	3
Fiche d'identité du projet	4
Maîtres d'ouvrages :	4
Localisation du projet :	4
Objectifs et contexte de ce double projet selon les Maîtres d'Ouvrage :	6
Caractéristiques principales :	7
Coût :	10
Calendrier présenté lors de la concertation préalable :	11
Rappel des engagements pris par les responsables du double projet à la suite de la concertation préalable	12
Engagement des responsables du double projet.....	12
Recommandations portées par la CNDP	13
Actualités liées au double projet et évolution(s)	14
Décalage du calendrier	14
L'organisation de la concertation continue.....	15
Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?	15
Le suivi des engagements des porteurs de projet pris à l'issue de la concertation préalable	15
Recommandation 1 : (GPMD) Préciser les mesures compensatoires environnementales, leur optimisation en intégrant des mesures de gestion des eaux pluviales. Préciser les impacts sur les implantations agricoles.....	15
Recommandation 2 : (Verkor) Préciser les caractéristiques des formats et chimies utilisés dans le processus de fabrication en présentant leurs impacts sur l'environnement et les risques technologiques	16
Recommandation 3 (Verkor) Préciser les mesures prises pour réduire les impacts sur la qualité de l'air et la ressource en eau, favoriser les mutualisations avec les autres acteurs du territoire, développer le recyclage des batteries et préciser les choix retenus pour l'approvisionnement en matières premières.....	16
Recommandation 4 : (Verkor) Veiller à favoriser des recrutements inclusifs et accessibles dans l'emploi pérenne, notamment pour les jeunes, les femmes et les personnes peu ou pas qualifiées, et à valoriser les talents locaux	16
Recommandation 5 : Réaliser des réunions publiques de « reddition des comptes » sur le territoire, à la suite de la réponse au bilan de la garante de la concertation préalable publiée par Verkor et le GPMD	17
Recommandation 6 : Mettre en place un comité de suivi consultatif, instance plénière de concertation, pour accompagner le développement du projet en associant l'ensemble des acteurs et des représentants du grand public, des associations, notamment environnementales... Ce comité de suivi se fera en liaison avec les instances des autres projets.....	17

Recommandation 7 : Poursuivre les échanges avec l'ensemble de la population et des parties prenantes en présentant rapidement un calendrier et des principes de modalités de participation, dans le cadre de la concertation continue, préalablement présentés à la CNDP	18
Recommandation 8 : Inscrire la concertation continue dans le calendrier de restitution des études et d'organisation d'ateliers, au fur et à mesure de l'avancement du projet	18
Recommandation 9 : Veiller à une information et une communication nourries par les résultats des études et les temps d'échange, sur un territoire élargi et en associant l'ensemble des publics	18
Avis de la garante sur le déroulement de la concertation	20
Les arguments exprimés	22
La synthèse des arguments	22
Le calendrier et les caractéristiques technologiques des futures gigafactories	22
Les risques industriels et la gestion des matières dangereuses	22
La ressource en eau, les milieux aquatiques et l'adaptation au changement climatique	22
La compensation environnementale et la consommation de terres agricoles	23
Les infrastructures ferroviaires et les conditions de circulation	24
Les mutualisations et synergies entre les différents projets industriels	24
Les modalités de la concertation continue	24
Les interrogations du public n'ayant pas obtenu de réponses à ce stade	25
La suite de la concertation continue	26
Les prochaines étapes du projet et de la concertation	26
Préconisation de la garante sur la suite de la concertation continue	26

Préambule

A la suite de la concertation préalable relative au projet d'implantation de deux nouvelles gigafactories de Verkor au sein d'une nouvelle Zone Grandes Industries (ZGI3) au Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD), menée du 2 avril au 20 mai 2025, les co-maîtres d'ouvrage Verkor et le Grand Port Maritime de Dunkerque ont décidé de poursuivre le projet. Dans ce cadre, la participation et l'information du public continue. La Commission nationale du débat public a chargé Marie-Claire Eustache de suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Le présent document est le rapport intermédiaire n°1 de la garante, couvrant la période du 3 septembre 2025 au 2 septembre 2026. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés durant l'année passée et il indique les préconisations de la garante pour la suite de la concertation continue.

Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP

- 23 octobre 2024 : La CNDP est saisie par le GPMD et Verkor
- 6 novembre 2024 : Par décision lors de la séance plénière, la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable selon le I de l'article L.121-8 et le 2° de l'article L.121-9 et a désigné Mme Marie-Claire EUSTACHE comme garante de la concertation préalable
- 2 avril - 20 mai 2025 : concertation préalable
- 30 juin 2025 : Publication du bilan de la garante
- 1er août 2025 : Publication de la réponse des co maîtres d'ouvrage de projet au bilan de la garante
- 3 septembre 2025 : Avis de la CNDP prenant acte de la décision des co-maîtres d'ouvrage de poursuivre leur projet et désignation de Marie-Claire Eustache, garante de la concertation continue
- 19 et 20 novembre 2025 : Réunions de reddition des comptes à Calais et à Dunkerque
- 19 janvier 2026 : Modalités de la concertation continue transmises à la CNDP
- 20 mai 2026 : Première réunion du comité de suivi
- 30 juillet 2026 : Parution de la lettre d'information n°1, présentant les modalités de la concertation continue et le premier comité de suivi
- **3 septembre 2026 : Publication du premier rapport intermédiaire de la garante de la concertation continue**

La mission de la garante

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre au projet et indépendante à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de sa mission, la garante fait attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, la garante s'assure que :

- Les recommandations de la garante et les engagements des maîtres d'ouvrage issus de la concertation préalable soient bien prises en compte ;
- Les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- Les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échanges.

La garante reçoit une lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat public concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet.

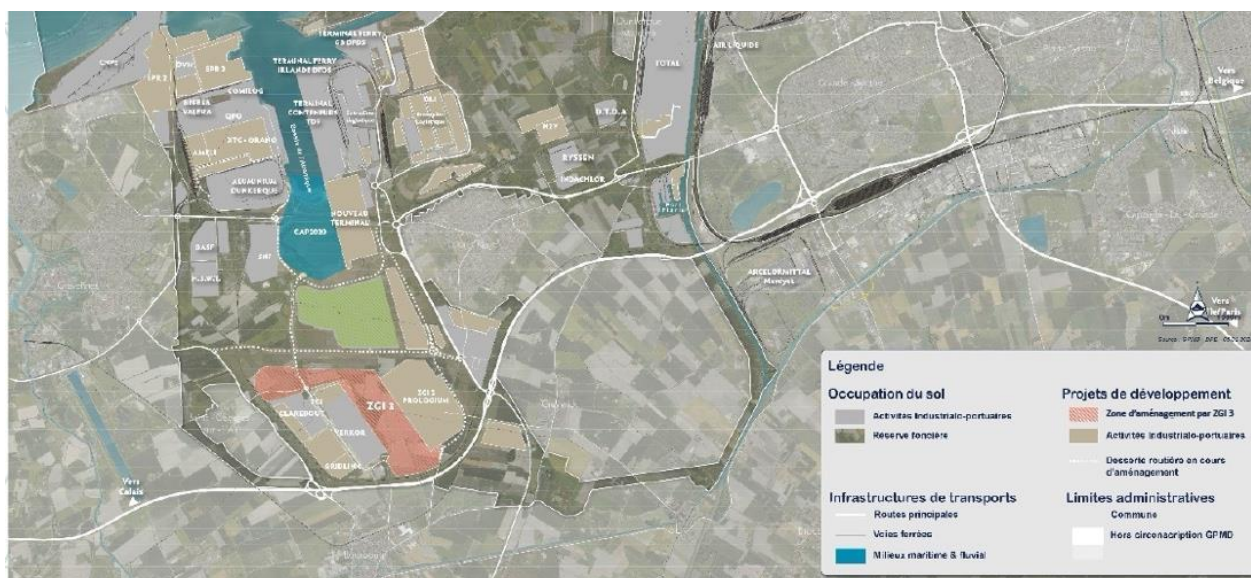
Fiche d'identité du projet

Maitres d'ouvrages :

Ce dossier est porté par deux maîtres d'ouvrage ayant co-saisi la CNDP pour un double projet : l'installation de deux nouvelles gigafactories de l'entreprise Verkor sur un terrain « clef en main » que va préparer le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) :

- **Le Grand port maritime de Dunkerque** : Faisant partie des grands ports du nord de la France, son écosystème compte diverses activités : maritimes, logistiques et industrielles. Il a pour objectif de porter des projets d'envergure liés aux industries décarbonées afin de jouer un rôle clé dans la transition énergétique française. Il développe ainsi un écosystème autour de la mobilité électrique, participe à l'émergence d'une « vallée de la batterie » en Hauts-de-France et accompagne le développement des filières industrielles vertes en aménageant des zones clés en main labellisées "Choose France", facilitant ainsi l'implantation rapide de nouvelles activités grâce à l'anticipation des procédures d'urbanisme, d'archéologie préventive et d'environnement.
- **La société Verkor** : Verkor est une entreprise française spécialisée dans la fabrication de batteries bas-carbone pour véhicules électriques. Fondée en 2020, elle vise à accélérer la transition énergétique grâce à sa première gigafactory qui est entrée en production en 2025 sur la zone industrialo-portuaire de Dunkerque, en ayant pour objectif d'équiper en batteries électriques environ 300 000 véhicules par an d'ici 2027.

Localisation du projet :



Zone d'implantation de ZGI3 et plan masse, Source : dossier de concertation p31 et p41

Ce double projet est localisé au sein du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) sur la nouvelle « Zone de Grandes Industries » 3 (ZGI3), sur la parcelle voisine de la première Gigafactory de Verkor, afin notamment de permettre au projet de bénéficier d'effets de synergie de production grâce aux bâtiments et infrastructures déjà en place (utilisation privilégiée du Port pour l'acheminement et le recyclage des matériaux, et l'utilisation d'infrastructures existantes mutualisables (raccordement électrique présent sur le site), transfert de compétences, etc.).

- Et d'autres réseaux de la filière décarbonation sont en cours de déploiement à l'échelle de la zone industrialo-portuaire (CO2, chaleur, H2).

Objectifs et contexte de ce double projet selon les Maîtres d'Ouvrage :

Le dossier de concertation inscrit le projet dans un contexte global marqué par un fort engagement pour la décarbonation et la transformation des secteurs émetteurs de gaz à effet de serre, notamment celui de la mobilité. La décarbonation des transports, en particulier des transports routiers, est au cœur des priorités internationales, européennes et nationales. Parallèlement, la réindustrialisation est perçue comme un levier clé pour renforcer la souveraineté économique, réduire le chômage et accélérer la transition écologique. En France, cette vision se concrétise par des initiatives telles que la loi relative à l'industrie verte de 2023, qui vise à transformer le pays en leader de l'industrie verte en Europe tout en réduisant significativement son empreinte carbone.

Dans ce cadre, Verkor, créée en 2020, vise à jouer un rôle essentiel dans l'accélération de la production de batteries bas-carbone en France pour soutenir le marché européen. Après avoir décidé en 2022 d'implanter sa première gigafactory à Dunkerque, il entend soutenir le développement des véhicules électriques, un secteur clé pour la transition énergétique. Ce nouveau projet prévoit l'installation de deux nouvelles unités de production, contribuant ainsi à l'industrialisation des technologies vertes et à la création d'emplois dans les Hauts-de-France, tout en répondant aux besoins croissants du marché européen en matière de batteries électriques.

Ce projet s'intègre également dans le territoire des Hauts-de-France, une région se voulant stratégique pour l'industrie automobile et l'émergence de la "Vallée européenne de la batterie électrique". La région a lancé la démarche « Rev3 », visant à transformer le territoire en un pôle durable et connecté, avec un accent sur la transition énergétique et la décarbonation². Avec son dynamisme industriel et son positionnement géographique, la région aspire à devenir un leader dans le secteur des batteries.

Selon les co-maîtres d'ouvrage, la mobilisation de l'ensemble des acteurs du Dunkerquois en faveur de l'attractivité du territoire doit contribuer à cette ambition, en accompagnant la transition énergétique, en favorisant la création d'emplois et en contribuant à la réduction de l'empreinte écologique du territoire. Selon les projections présentées par les acteurs du territoire, 22 000 nouveaux emplois sont ainsi annoncés d'ici 2033.

- Dans son projet stratégique 2025-2029, le GPMD affirme avec force ses ambitions, en particulier en matière de décarbonation. Il accompagne le développement des filières industrielles vertes en aménageant des zones clés en main labellisées "Choose France". Le GPMD présente ces zones comme des zones permettant de faciliter l'implantation rapide de nouvelles activités grâce à l'anticipation des procédures d'urbanisme, d'archéologie préventive et d'environnement.

Ces initiatives innovantes ont déjà permis l'installation de la gigafactory 1 de Verkor et de l'usine agroalimentaire Clarebout sur la « Zone de Grandes Industries » (ZGI), ainsi que la future gigafactory ProLogium sur la Zone de Grandes Industries 2 (ZGI2).

Avec le projet de sa nouvelle plateforme ZGI3, le GPMD poursuit ses objectifs en matière de réindustrialisation verte et de développement du territoire, en cohérence avec les orientations nationales.

Le lot 1 de la ZGI3 doit permettre d'accueillir les deux nouvelles gigafactories Verkor tandis que les lots 2 et 3 pourront accueillir d'autres entreprises ou permettre l'extension des entreprises actuellement attenantes telle que Clarebout.

² Le territoire du Dunkerquois connaît une transformation industrielle majeure, comparable ou peut-être même plus significative que celle des années 1960, incluant des projets de décarbonation chez ArcelorMittal, la captation de carbone avec le projet Artagnan, de nouvelles filières industrielles comme l'acier électrique, et des initiatives d'énergies vertes telles que le carburant de synthèse, l'électricité nucléaire, l'éolien en mer, et l'hydrogène vert. Cette transformation marque un tournant vers une industrie plus durable et diversifiée dans la région.

Le projet « Zones de Grandes Industries » (ZGI3) vise à aménager une nouvelle plateforme industrielle à Dunkerque pour soutenir la réindustrialisation de la France, notamment dans les secteurs de la mobilité électrique, de l'agroalimentaire et de la logistique. Ce projet, complémentaire aux zones existantes ZGI et ZGI2, permettra d'accueillir de nouvelles entreprises et de renforcer le développement économique du territoire.



Ci-dessus : Vue aérienne du GPMD, localisation et modélisation 3D de Clarebout et des Gigafactories Verkor 1 et ProLogium. Source : dossier de présentation p32

- A travers l'implantation de deux nouveaux bâtiments, ce nouveau projet de Verkor à Dunkerque vise à renforcer sa capacité de production de cellules et de modules de batteries électriques bas carbone en Europe. Selon Verkor, ces nouvelles gigafactories sont nécessaires pour lui permettre de répondre aux besoins croissants de la filière de la batterie électrique, en volume comme en diversité d'application, en adéquation avec les besoins applicatifs de leurs clients potentiels.



Ci-dessus : photo aérienne de la Gigafactory 1 en cours de construction dans son environnement immédiat. Source : dossier de concertation p 41

Le nouveau projet de Verkor sur le Dunkerquois vise une production annuelle de 20 GWh par Gigafactory pour les deux nouvelles usines, portant la capacité totale à 56 GWh, en incluant les 16 GWh de la Gigafactory 1 déjà réalisée et augmenter ainsi la production de batteries électriques bas carbone en Europe. Ces nouvelles constructions profiteront de synergies avec la première Gigafactory de Verkor et répondront à la demande croissante de nouveaux formats et chimies de batteries pour la mobilité électrique. Selon les estimations présentées par Verkor, l'exploitation de chacune des deux nouvelles usines pourrait représenter environ 1 200 emplois directs, auxquels s'ajouteraient 2 900 emplois indirects et 12 000 emplois induits selon les ratios retenus par le porteur de projet.

Le double projet présenté vise ainsi à aménager une nouvelle Zone Grandes Industries (ZGI3) au sein du Grand Port Maritime de Dunkerque et d'y implanter deux nouveaux bâtiments de production de cellules et de modules de batteries électriques bas carbone par Verkor.

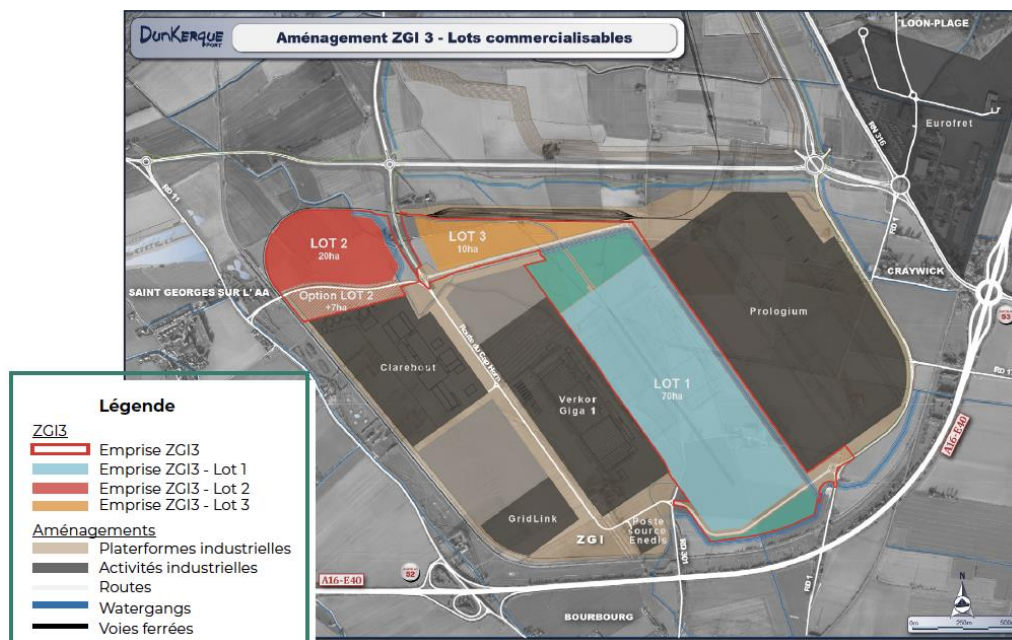
Les co-maitres d'ouvrage entendent ainsi consolider le tissu industriel local et stimuler les synergies autour de la décarbonation. En outre, l'acteur industriel Verkor souhaite renforcer sa capacité de production de cellules et de modules de batteries électriques bas carbone en passant de 16 à 56 GWh et bénéficier d'effets d'échelle dus à la proximité de ses sites et des infrastructures de l'écosystème dunkerquois.

Caractéristiques principales :

➤ Les caractéristiques du projet d'aménagement de ZGI3

Majoritairement occupé par une activité agricole sous baux précaires, le site de ZGI3, propriété du GPMD, est également traversé par un réseau hydraulique superficiel composé notamment de watergangs et de fossés.

Le projet ZGI3 représente une surface totale de **150 ha**, comprenant trois lots commercialisables de **70 ha, 20 ha (+ 7 ha en option) et 10 ha**, ainsi que les infrastructures nécessaires à leur desserte et à leur fonctionnement : voiries, liaison ferroviaire, réseaux hydrauliques, couloirs techniques et piste cyclable.



Détail des surfaces commercialisables, Source : dossier de concertation p34

Les trois plateformes, correspondant aux lots commercialisables, représentent une surface maximale de **100 à 107 ha** et sont destinées à accueillir différentes activités industrielles et économiques :

- **Lot 1 (70 ha)** : phase 1 de ZGI3, destinée à l'implantation des nouvelles Gigafactories de Verkor ;
- **Lot 2 (20 ha + 7 ha en option)** : phase 2, susceptible d'accueillir notamment un projet agroalimentaire ;
- **Lot 3 (10 ha)** : activités industrielles supports de la filière batterie et/ou activités logistiques, notamment en lien avec le futur faisceau ferroviaire.

Le projet présenté par le GPMD prévoit également les aménagements nécessaires à la desserte et au fonctionnement de la zone :

- **Une desserte ferroviaire d'environ 1 240 m**, raccordant le lot 1 au réseau existant ;
- **Une voie douce d'environ 1 100 m**, intégrée au développement du réseau cyclable du GPMD ;
- **Environ 2 300 m de voiries routières**, deux giratoires, une amorce de connexion vers les terminaux conteneurs et le dévoiement des RD 301 et 17 ;
- Des aménagements hydrauliques permettant de maintenir les continuités existantes, de gérer les eaux pluviales et de contribuer à la gestion des eaux et à la limitation des effets liés aux épisodes de crue, notamment par la création d'environ **2 600 m de nouveaux watergangs**³ et le stockage de **40 760 m³** dans deux zones dédiées.

Des **mesures écologiques et paysagères** sont également prévues, notamment la préservation d'une **zone écologique de 14,6 ha**, la mise en œuvre d'actions en cohérence avec le Schéma Directeur du Patrimoine Naturel du GPMD et la réalisation d'aménagements paysagers destinés à limiter les impacts visuels des infrastructures.

³ C'est un ensemble de fossés, appelés watergangs, qui se croisent et communiquent entre eux par de multiples ouvrages (pompes, vannes, écluses, siphons, etc.) et servant à réguler le niveau des eaux de surface des terres basses, et, en cas de besoin, d'évacuer les excédents à la mer en s'affranchissant des marées hautes, grâce à des stations de relevage. :

➤ L'implantation des nouveaux bâtiments de production Gigafactories 2 et 3

Le projet de Verkor prévoit la construction de deux nouvelles Gigafactories sur le lot 1 de ZGI3, avec une capacité de production de **20 GWh par an chacune**, portant à terme la capacité du site dunkerquois à **56 GWh/an**, en intégrant les 16 GWh de la Gigafactory 1.



Implantation des bâtiments Gigafactories 2 et 3 sur la zone ZGI3. Source dossier de concertation p41

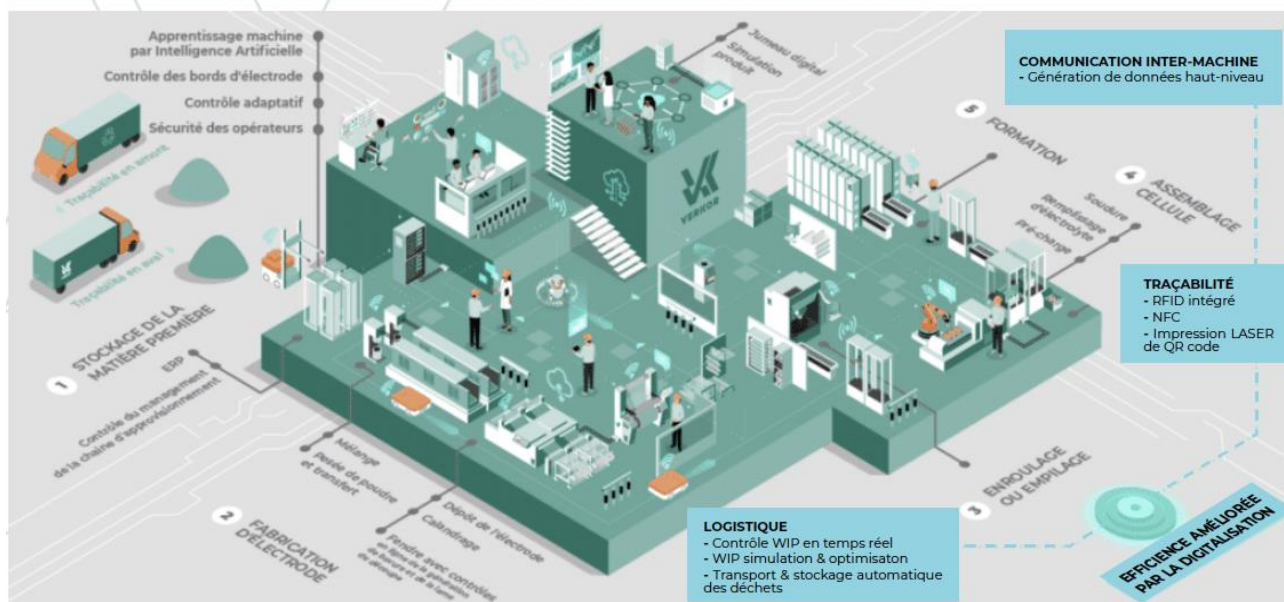
La construction de la **Gigafactory 2 est envisagée à partir de mi-2028**, puis celle de la **Gigafactory 3 à l'horizon 2030⁴**. Capitalisant sur la première unité, les deux bâtiments devraient présenter des caractéristiques comparables, avec une superficie d'environ **150 000 m² chacun** sur une parcelle de 70 ha. A l'heure actuelle la forme précise du bâtiment est à l'étude, mais il devrait être de forme rectangulaire allongée (exemple : 200m x 750m).

Leur conception précise reste à l'étude. Ils devraient notamment bénéficier du raccordement électrique réalisé pour la première Gigafactory et du poste électrique « Grand Port ».

Alors que la Gigafactory 1 avait été conçue autour d'un partenariat avec Renault et d'un format de batterie prédéterminé, les deux nouvelles unités ont vocation à répondre à l'évolution du marché européen. Les technologies et formats de batteries envisagés pourront ainsi évoluer en fonction des besoins du marché et des futurs clients, notamment vers les formats **prismatique ou cylindrique** et des chimies telles que **LFP, LMFP ou sodium-ion**.

⁴ Dates indiquées lors de la concertation préalable et qui sont susceptibles d'évoluer

Schéma des principales activités d'une usine de fabrication de cellules Verkor



Source dossier de concertation p45

➤ Les alternatives aux projets présentées lors de la concertation préalable

La concertation préalable a permis de mettre au débat l'opportunité des projets, leur localisation et leurs alternatives, y compris l'hypothèse de leur non-réalisation. Trois principales hypothèses ont notamment été présentées :

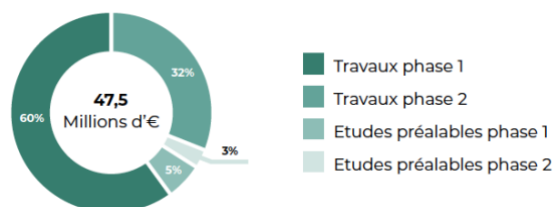
- **L'absence de mise en œuvre des projets**, avec pour conséquences potentielles, selon les maîtres d'ouvrage, une limitation du développement industriel du territoire et un moindre développement de la filière européenne des batteries ;
- **L'implantation du projet Verkor sur un autre territoire**, en France ou dans un autre pays européen, le site de ZGI3 ayant été présenté comme réunissant des infrastructures énergétiques et logistiques particulièrement adaptées au projet.
- **Le recours à d'autres technologies de batteries**, le choix des formats et des chimies destinés aux Gigafactories 2 et 3 n'étant pas arrêté au moment de la concertation et devant dépendre notamment de l'évolution du marché et des besoins des futurs clients.

Ces alternatives, qui ont été mises au débat lors de la concertation préalable, sont rappelées ici à titre de contexte. Elles ne constituent pas, à ce stade, un objet de la concertation continue.

Coût :

➤ Le coût du projet ZGI3

Le coût total du projet d'aménagement ZGI3 est estimé à 47,5 millions d'euros. Il est financé à 100% sur les fonds propres du GPMD. Le coût de la phase 1, destiné à accueillir les 2 nouvelles gigafactories est estimé à 31 millions d'euros, dont 90% est dédié aux travaux.

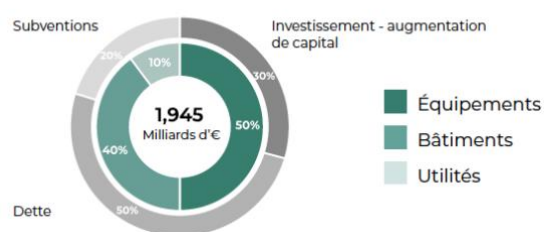


Source : Dossier de concertation, p47

➤ Le coût du projet d'implantation de Gigafactory 2 et Gigafactory 3

Le coût total de projet est estimé à 3,9 milliards d'euros, soit 1 945 000 000 € pour chaque gigafactory, dont 50% sont dédiés aux équipements et technologies de pointe des usines.

Coûts et financements pour chaque Gigafactory



Source : Dossier de concertation, p47

À la date de rédaction du présent rapport, les éventuelles subventions publiques susceptibles d'être mobilisées pour les gigafactories 2 et 3 ne sont pas connues. Toutefois, à titre d'information, le projet de gigafactory 1 a été soutenu par les subventions publiques suivantes :

- 30 millions d'euros de la part de la communauté urbaine de Dunkerque (CUD)
- 60 millions d'euros de la part de la Région Hauts-de-France
- 569 millions de la part de l'État via France 2030.

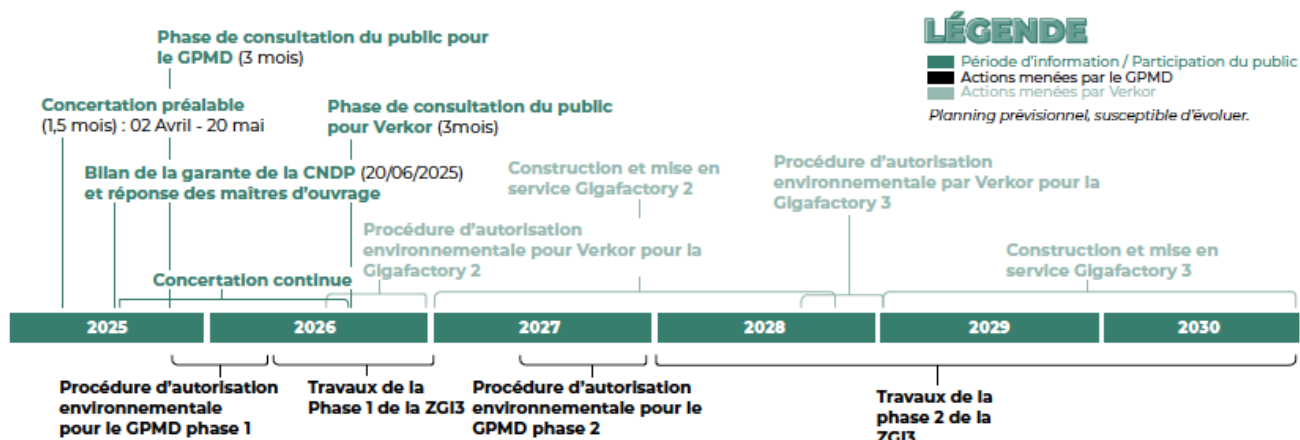
Calendrier présenté lors de la concertation préalable :

Le projet est soumis à plusieurs autorisations au titre de différents régimes juridiques. Outre la concertation préalable avec le public et la concertation continue, au titre du code de l'environnement, encadrée par la CNDP, les principales procédures et autorisations identifiées à ce jour, tant pour le GPMD que pour Verkor, sont les suivantes :

- **Des autorisations environnementales portées par le GPMD** pour la réalisation de la phase 1 de la ZGI3 accordées sur la base d'une étude d'impact et nécessitant, une consultation parallélisée, nouvelle procédure de consultation du public mise en place par la loi sur l'industrie verte, et allant se tenir pendant 3 mois à l'automne 2025⁵. Puis de nouvelles autorisations environnementales pour les phases 2 et 3 de la plateforme ZGI3, à partir de 2027 ;
- **Une concertation continue** encadrée par la CNDP pour le projet des deux nouvelles gigafactories de Verkor, engagée à l'issue de la réponse des maîtres d'ouvrages au bilan de la concertation préalable, et se poursuivant jusqu'à la première consultation du public concernant la construction des usines ;
- **Des autorisations environnementales portées par Verkor** pour la réalisation des gigafactories 2 et 3, et envisagées respectivement en 2026 et 2028.

⁵ Cette date était celle annoncée au moment du lancement de la concertation préalable. Cette consultation s'est finalement tenue du 15 juin au 15 septembre 2026, comme cela est présenté dans la suite de ce rapport.

Le calendrier prévisionnel



Source : Dossier de concertation, p47

Rappel des engagements pris par les responsables du double projet à la suite de la concertation préalable

Engagement des responsables du double projet

Dans son avis rendu en séance plénière du 3 septembre 2025, la CNDP a constaté que le document publié par les co-maîtres d'ouvrage, à la suite du bilan de la concertation préalable, a pris en compte globalement, par des réponses argumentées, l'ensemble des questions, arguments et contributions du public, notamment en matière d'emploi et de formation, à l'exception des informations relatives à l'aménagement de la Zone grandes industries 3 (ZGI 3) porté par le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD).

Le GPMD avait pris l'engagement que ces informations figureraient dans le dossier de demande d'autorisation environnementale relative à l'aménagement de cette zone.

Pour donner suite à la concertation préalable, Verkor et le Grand Port Maritime de Dunkerque ont pris plusieurs engagements, portant notamment sur :

- **L'information et la concertation**, avec une attention portée à la diversité des publics et des territoires, le maintien du dialogue avec les publics rencontrés lors de la concertation préalable et le renforcement du rôle du Port Center ;
- **L'emploi, la formation et l'inclusion**, notamment par le développement de recrutements locaux et inclusifs, le renforcement des partenariats avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion, l'élargissement de l'accès aux formations et le développement de l'alternance ;
- **L'environnement, la santé et les risques**, avec la mise en œuvre des meilleures technologies disponibles pour limiter les émissions atmosphériques, la prise en compte des enjeux sanitaires, ainsi que le renforcement de la prévention des risques technologiques et naturels ;
- **La gestion de l'eau**, par la réduction des consommations, le développement du réemploi et de la réutilisation de l'eau et la recherche de synergies entre industriels du territoire ;

- **Les déchets, le recyclage et l'économie circulaire**, avec le développement de boucles de recyclage des déchets de production et des batteries, la coopération avec d'autres acteurs industriels et le réemploi de matériaux dans l'aménagement de la ZGI3 ;
- **L'agriculture et la biodiversité**, avec des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts liés à l'aménagement de la ZGI3, ainsi qu'une démarche volontaire de compensation agricole ;
- **Les mobilités et l'aménagement du territoire**, avec la poursuite d'une politique de recrutement local, le développement de solutions de mobilité alternatives à l'usage individuel de la voiture, la création de nouvelles infrastructures cyclables et la contribution aux réflexions territoriales sur les transports et le logement.

Le suivi de la mise en œuvre de ces engagements et les éventuelles évolutions intervenues depuis la concertation préalable sont présentés dans la partie « **Le suivi des engagements** » du présent rapport.

Recommandations portées par la CNDP

La CNDP, de son côté, a recommandé que certains points soient complétés et argumentés, en particulier :

- Les maîtres d'ouvrage informent le public des différentes procédures d'autorisation et autorités compétentes relatives respectivement au projet d'aménagement de la ZGI 3 du GPMD et au projet Verkor 2&3 et de leur articulation dans le temps et dans l'espace ;
- Le GPMD précise les mesures compensatoires environnementales, leur optimisation, intégrant des mesures de gestion des eaux pluviales. Le GPMD précisera également les mesures mises en place pour réduire les impacts sur les implantations agricoles. Ces éléments pourront être présentés lors des réunions de reddition des comptes prévues à l'automne ;
- Verkor précise, une fois celles-ci actées par ses futurs clients, les caractéristiques techniques de la production en présentant ses impacts sur l'environnement et ses risques technologiques ;
- Verkor détaille également les mesures envisagées en matière de réduction des impacts environnementaux (pollution de l'air, préservation de la ressource en eau et sa mutualisation avec les autres entreprises du territoire, options de recyclage des batteries et choix retenus en ce qui concerne l'approvisionnement en matières premières, y compris issues du recyclage) ;
- Le comité de suivi consultatif prévu soit mis en place rapidement, permettant d'associer l'ensemble des acteurs et des représentants du grand public, des associations, y compris environnementales. Ce comité de suivi se tiendra en liaison avec les instances des autres projets du territoire ;
- Le calendrier de réalisation des nouvelles gigafactories de Verkor et les modalités de la concertation continue envisagées soient présentées lors des réunions publiques de « reddition des comptes » organisées au début de l'automne. Verkor veillera à maintenir une participation élargie au Calaisais et au Boulonnais, dans la continuité de ce qui a été réalisé lors de la concertation préalable.
- Verkor soit particulièrement vigilant à mobiliser un large public ;
- Verkor veille à garantir une continuité des informations sur un site internet qui rassemblera les publications des résultats des études, les questions du public et les réponses apportées, le calendrier de la concertation continue et ses modalités.

Actualités liées au double projet et évolution(s)

Décalage du calendrier

Le planning prévisionnel de la phase 1 de ZGI3 a évolué d'environ six mois par rapport aux échéances initialement envisagées. Cette évolution concerne principalement la procédure de demande d'autorisation environnementale portée par le GPMD, préalable à la réalisation des travaux d'aménagement et de préparation du terrain destiné à accueillir, à terme, les deux nouvelles gigafactories de Verkor.

Elle s'explique notamment par les délais supplémentaires nécessaires à la consultation et à la validation, auprès des différents comités de l'État — notamment le Conseil national de la protection de la nature (CNP) — de la méthodologie retenue pour le calcul de la compensation écologique.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale a ainsi été déposé en avril 2026 et déclaré complet et conforme en mai 2026. La délivrance de l'arrêté d'autorisation est désormais attendue entre octobre et décembre 2026, les travaux préparatoires devant débuter à la suite de son obtention.

Initialement prévue à l'été 2025, puis envisagée à l'automne 2025, la consultation du public par voie électronique s'est finalement tenue du 15 juin au 15 septembre 2026, sur une durée de trois mois.

En parallèle, la mise en œuvre du projet des deux nouvelles gigafactories demeure susceptible d'évoluer en fonction de l'avancement des études et des conditions de commercialisation des capacités de production.

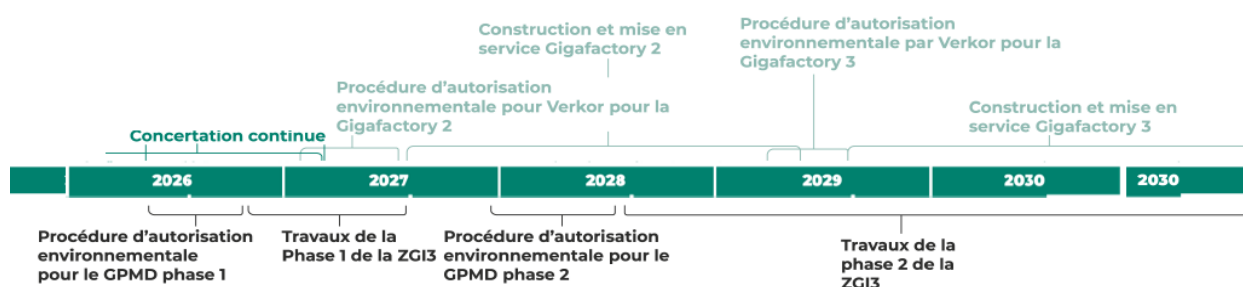
À ce jour, le planning prévisionnel révisé est donc le suivant :

LE CALENDRIER PREVISIONNEL GLOBAL DU PROJET



LÉGENDE

- Période d'information / Participation du public
 - Actions menées par le GPMD
 - Actions menées par Verkor
- Planning prévisionnel, susceptible d'évoluer.*



DÉCALAGE DE 6 MOIS

Source présentation au premier comité de suivi, p9 du 20 mai 2026

L'organisation de la concertation continue

Plusieurs axes ont été retenus et présentés à la CNDP, pour permettre au public d'être informé et associé à la suite des études :

- La tenue de réunions publiques de restitution :
 - Afin de présenter les enseignements tirés de la concertation préalable et les réponses apportées par les maîtres d'ouvrage : Mesures compensatoires prévues par le GPMD dans le cadre de la création de ZGI3 ; Choix du format de cellule et chimie associée par VERKOR ; Mesures de réduction des impacts prévues par VERKOR ;
 - Annoncer le calendrier des études et autorisations dans lequel s'inscrit la concertation continue ;
 - Et enfin de présenter les grandes lignes de la concertation continue.
- L'envoi par mail de lettres d'information et la mise en oeuvre d'un système de questions/réponses permettant au public, d'une part de suivre l'avancée du projet, et d'autre part de poser des questions, soit aux porteurs de projet, soit à la garante. Périodicité : en fonction de l'actualité du projet et a minima 2 fois par an ;
- La mise en place d'un comité de suivi des études, présenté comme un élément central du dispositif. Les objectifs poursuivis par ce comité sont triples :
 - Partager sur l'avancement des études ;
 - Permettre des échanges et des contributions sur les études et les enjeux identifiés ;
 - Et construire collectivement les modalités d'information et de participation du public.

Sa composition a été conçue pour être la plus ouverte et diversifiée possible, avec des élus, des associations, des services de l'État, des experts, mais aussi des citoyens du territoire.

Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?

Le suivi des engagements des porteurs de projet pris à l'issue de la concertation préalable

Après une première année de concertation continue, ce rapport intermédiaire présente un bilan de la mise en œuvre des engagements pris par les porteurs de projet à l'issue de la concertation préalable, ainsi que du suivi des demandes de précisions formulées par la CNDP et des recommandations émises par la garante.

Recommandation 1 : (GPMD) Préciser les mesures compensatoires environnementales, leur optimisation en intégrant des mesures de gestion des eaux pluviales. Préciser les impacts sur les implantations agricoles

Globalement, le GPMD a apporté des éléments de réponse aux demandes exprimées tant par la CNDP que par la garante. Ces éléments ont été présentés dans leurs grandes lignes lors des réunions de reddition des comptes organisées en novembre 2025, puis de manière plus détaillée à l'occasion de la première réunion du comité de suivi, en mai 2026.

Recommandation 2 : (Verkor) Préciser les caractéristiques des formats et chimies utilisés dans le processus de fabrication en présentant leurs impacts sur l'environnement et les risques technologiques

Le choix du format et de la chimie des cellules dépendra notamment des exigences du futur client en matière de performances et de coût. Ces éléments conditionneront à leur tour les choix technologiques qui seront retenus et, par conséquent, les impacts environnementaux et les risques technologiques associés.

Verkor a néanmoins présenté, lors des réunions de reddition des comptes, les principaux paramètres susceptibles d'orienter ces choix ainsi que les impacts potentiels associés. Les précisions attendues devront être apportées au fur et à mesure que les choix technologiques se préciseront.

Ces éléments feront donc l'objet d'échanges ultérieurs dans le cadre de la concertation continue, notamment lors d'un atelier thématique dédié et au sein du comité de suivi.

Recommandation 3 (Verkor) Préciser les mesures prises pour réduire les impacts sur la qualité de l'air et la ressource en eau, favoriser les mutualisations avec les autres acteurs du territoire, développer le recyclage des batteries et préciser les choix retenus pour l'approvisionnement en matières premières

L'ensemble des mesures destinées à éviter, réduire ou compenser les impacts du projet devra être présenté dans le cadre de la concertation continue, notamment lors de l'atelier consacré aux premiers résultats des analyses d'impact, de l'évaluation des risques sanitaires et des études de danger.

Le calendrier de présentation de ces éléments reste toutefois à préciser. Il dépend notamment de la conclusion d'un contrat avec un client permettant de valider les choix technologiques des futures gigafactories.

Comme pour la recommandation précédente, ces éléments feront donc l'objet d'échanges ultérieurs, lors d'un atelier thématique dédié et au sein du comité de suivi.

Recommandation 4 : (Verkor) Veiller à favoriser des recrutements inclusifs et accessibles dans l'emploi pérenne, notamment pour les jeunes, les femmes et les personnes peu ou pas qualifiées, et à valoriser les talents locaux

Les enseignements issus de la concertation relative aux gigafactories 2 et 3 ont d'ores et déjà produit des effets sur la stratégie de recrutement mise en œuvre pour la gigafactory 1. Les expérimentations conduites dans le cadre de GF1 pourront ainsi être mobilisées pour les recrutements futurs de GF2 et GF3.

Verkor indique notamment avoir recours à plusieurs dispositifs adaptés : la Méthode de Recrutement par Simulation, des partenariats avec Cap Emploi et les Papillons Blancs, ainsi que des parcours de formation courts, parmi lesquels la formation « Techniques de base de l'industrie » et les contrats de professionnalisation permettant la validation d'un certificat de qualification paritaire de la métallurgie (CQPM).

L'implication des acteurs du Dunkerquois et de la région Hauts-de-France dans le développement de l'École de la batterie, cofondée par Verkor, contribue également à élargir les possibilités d'accès aux métiers de l'industrie pour différents publics : jeunes, femmes, personnes éloignées de l'emploi ou personnes ne disposant pas d'une expérience préalable dans le secteur industriel.

L'ancrage local constitue par ailleurs un objectif affiché par Verkor. À ce titre, l'entreprise indique que 40 % du personnel recruté pour GF1 réside dans la Communauté urbaine de Dunkerque. Cette démarche est conduite en coordination avec les collectivités et les acteurs locaux de l'emploi.

Recommandation 5 : Réaliser des réunions publiques de « reddition des comptes » sur le territoire, à la suite de la réponse au bilan de la garante de la concertation préalable publiée par Verkor et le GPMD

Au total, une quinzaine de personnes ont participé aux deux réunions publiques de reddition des comptes organisées les 19 et 20 novembre 2025 à Calais et à Dunkerque.

Après un rappel du projet, du rôle de la CNDP et de celui de la garante, ces réunions ont permis de présenter une synthèse de la concertation préalable et les principaux enseignements qui en ont été tirés.

Elles ont également permis de revenir sur plusieurs sujets qui avaient été insuffisamment développés dans le mémoire en réponse des co-maîtres d'ouvrage au bilan de la garante, notamment les grandes lignes des mesures de compensation environnementale envisagées et les méthodes de dimensionnement retenues par le GPMD pour la réalisation de la phase 1 de la ZGI3, ainsi que les impacts du projet sur le milieu agricole.

Concernant Verkor, les principes devant guider les choix de format et de chimie des cellules des futures gigafactories 2 et 3 ont été présentés, ainsi que les principaux impacts potentiels de ces choix sur l'environnement. À ce stade, ces éléments demeurent toutefois conditionnés aux caractéristiques et aux exigences du futur client, qui détermineront notamment les performances et le prix attendus et, par conséquent, les choix technologiques définitifs. Les impacts environnementaux et les risques technologiques associés devront donc être précisés au fur et à mesure de l'avancement du projet, dans le cadre de la concertation continue.

Ces réunions ont enfin permis de présenter les modalités retenues pour la concertation continue et ont ainsi constitué son premier temps sur le territoire.

Recommandation 6 : Mettre en place un comité de suivi consultatif, instance plénière de concertation, pour accompagner le développement du projet en associant l'ensemble des acteurs et des représentants du grand public, des associations, notamment environnementales... Ce comité de suivi se fera en liaison avec les instances des autres projets

Le premier comité de suivi s'est tenu le 20 mai 2026 sur le site de la Gigafactory 1 de Verkor, selon un format hybride, présentiel et distanciel.

Il a réuni onze personnes représentant les six collèges qui composent cette instance : deux élus ou représentants des collectivités concernées (communes de Merckeghem et de Craywick), un représentant associatif (FNE Hauts-de-France), trois représentants des services de l'État (DDTM, sous-préfecture et S3PI), deux citoyens, deux experts (Région et Institution intercommunale des Wateringues) et un représentant du secteur industriel (EDF). Six participantes et participants étaient présents sur site et cinq ont participé à distance. Le GPMD, Verkor et la garante étaient également présents sur site.

La composition du comité permet ainsi d'assurer une représentation diversifiée des parties prenantes institutionnelles, associatives, économiques et citoyennes du territoire. Elle ne permet toutefois pas, à elle seule, de garantir une large participation du grand public.

Afin de constituer ce comité, un appel à candidatures a été adressé le 6 février 2026 aux 26 communes de la Communauté urbaine de Dunkerque, ainsi qu'à la Communauté urbaine de Dunkerque et au Grand Calais. Il leur a été demandé de relayer l'information sur leurs différents canaux de communication (affichage, écrans, sites Internet, etc.). L'appel à candidatures a également été relayé sur le site Internet de la concertation.

À la demande de la garante, les documents préparatoires à la réunion, notamment l'ordre du jour et la présentation, ont été transmis en amont à l'ensemble des participantes et participants afin de leur permettre d'en prendre connaissance et de faire remonter leurs éventuelles questions avant la réunion.

Lors de cette première réunion, le GPMD a notamment présenté les modalités de la compensation écologique, en particulier les mesures de compensation hydraulique liées à la réalisation de la phase 1 de la ZGI3. Les missions, les objectifs et les modalités de fonctionnement du comité de suivi ont également été présentés et ont fait l'objet d'échanges avec les personnes présentes.

La présentation du comité de suivi a été mise en ligne sur le site Internet de la concertation. Le compte rendu de la réunion a également été publié le 30 juillet 2026.

Recommandation 7 : Poursuivre les échanges avec l'ensemble de la population et des parties prenantes en présentant rapidement un calendrier et des principes de modalités de participation, dans le cadre de la concertation continue, préalablement présentés à la CNDP

L'enjeu principal de la concertation continue est de maintenir le lien avec la population dans la durée. Les parties prenantes sont par ailleurs associées plus naturellement aux différentes étapes des études et de l'instruction au travers des nombreux comités et instances existant sur le territoire dunkerquois.

Les échanges, à un rythme nécessairement moins soutenu que lors de la concertation préalable et étroitement liés à l'avancement du dépôt de l'autorisation environnementale du GPMD et de la contractualisation recherchée par Verkor, ont principalement visé à maintenir la population informée de la poursuite des études et des prochaines étapes du projet.

Ils se sont traduits par plusieurs modalités complémentaires : les réunions publiques de reddition des comptes de novembre 2025, la mise en place d'une adresse électronique permettant au public de poser des questions, avec publication de ces dernières et des réponses sur le site de la concertation, la création du comité de suivi, dont la première réunion s'est tenue le 20 mai 2026, et l'envoi d'une première lettre d'information le 30 juillet 2026.

Ces différentes modalités ont permis de maintenir des possibilités d'information et de participation entre la fin de la concertation préalable et les prochaines étapes du projet.

Recommandation 8 : Inscrire la concertation continue dans le calendrier de restitution des études et d'organisation d'ateliers, au fur et à mesure de l'avancement du projet

Cette recommandation est en cours de mise en œuvre. Le comité de suivi constitue une instance plénière permettant d'assurer un suivi global du projet et de maintenir un dialogue avec une diversité d'acteurs du territoire. Il ne saurait toutefois se substituer à des temps de présentation et d'échanges thématiques, nécessaires pour permettre au public et aux parties prenantes d'examiner de manière approfondie les résultats des études et les différents enjeux du projet.

Les premiers ateliers consacrés notamment aux impacts environnementaux, aux risques sanitaires et aux choix technologiques de Verkor devront ainsi être programmés dès que le niveau de maturité des études permettra une information suffisamment précise du public.

Recommandation 9 : Veiller à une information et une communication nourries par les résultats des études et les temps d'échange, sur un territoire élargi et en associant l'ensemble des publics

La première année de concertation continue a principalement été consacrée à la mise en place des modalités permettant d'assurer la continuité de l'information après la concertation préalable. Plusieurs supports et canaux ont ainsi été mobilisés, avec une diffusion recherchée à l'échelle du territoire élargi concerné par le projet.

Les moyens d'information mis en place ont été déployés à partir de novembre 2025, à l'occasion des réunions de reddition des comptes qui ont marqué le démarrage effectif de la concertation continue. Ils reposent principalement sur des campagnes de mailing auprès des collectivités et partenaires du

territoire, ainsi que sur la mise en place d'une page dédiée à la « concertation continue » sur le site Internet de la concertation.

Les campagnes de mailing et lettres d'information :

- 10 novembre 2025 - Information du public – Réunions de reddition des comptes Verkor GPMD : envoi aux 26 communes de la Communauté urbaine de Dunkerque, ainsi qu'à la CUD et au Grand Calais, avec demande de diffusion de l'information via leurs différents canaux de communication (affichage public, supports imprimés, écrans et sites Internet)
- 13 novembre 2025 – relance de l'Information du public – Réunions de reddition des comptes
- 06 février 2026 – Appel à candidatures – Comité de suivi de la concertation CNDP : envoi aux 26 communes de la Communauté urbaine de Dunkerque, ainsi qu'à la CUD et au Grand Calais avec demande de diffusion de cet appel à candidature via leurs différents canaux de communication afin de permettre aux personnes intéressées de se porter candidates. (<https://colidee.com/o138p756/comprendre3641.htm>)
- 12 mars 2026 – Demande de relais d'information – Concertation CNDP : message visant à informer le grand public de l'existence d'une page dédiée à la concertation continue sur le site de la concertation. Envoi aux 26 communes de la Communauté urbaine de Dunkerque, ainsi qu'à la CUD et au Grand Calais avec demande de relayer le contenu, le lien vers la page, ainsi que le contact pour toute question
- 30 juillet 2026 – Lettre d'information sur la concertation continue (<https://colidee.com/dataPlateformes/138/756/dossierPresentation/290.pdf?v=202607301432>) : première lettre d'information présentant l'état d'avancement de la concertation continue, les réunions passées et les prochaines actions envisagées. Elle a été adressée aux 26 communes, à la CUD et au Grand Calais, avec demande de relais auprès du grand public, et directement aux membres du comité de suivi

Site de la Concertation sur Colidée – [Page Concertation Continue](#)

La page dédiée à la concertation continue met à disposition du public les principaux documents et informations relatifs à son déroulement. Sont notamment disponibles :

- L'affiche de l'appel à candidatures pour la constitution du comité de suivi
- Les documents relatifs aux réunions de reddition des comptes :
 - Compte-rendu de la réunion publique de reddition des comptes du 19/11/2025
 - Support de présentation des réunions de reddition des comptes
 - Enregistrement vidéo de la réunion du 19/11/2025 à Calais
 - Enregistrement vidéo de la réunion du 20/11/2025 à Dunkerque (la vidéo présente un dysfonctionnement sonore)
- Le document de présentation des modalités de la concertation continue
- Les documents relatifs à la première réunion du comité de suivi :
 - Affiche d'information en amont de la première réunion du comité de suivi
 - Photographie de la réunion
 - Information/retour sur la réunion
 - Support de présentation
 - Compte-rendu
- La 1^{ère} newsletter dans sa version PDF.

L'information relative à l'autorisation environnementale du GPMD

L'information portée par le GPMD s'est également concentrée, au cours de la période considérée, sur la procédure d'autorisation environnementale et la consultation du public organisée du 15 juin au 15 septembre 2026. Le dossier et les modalités de dépôt des contributions étaient accessibles sur le site Internet dédié à cette procédure.

- Consultation du public au titre de l'article L.181-10-1 du code de l'environnement portant sur l'autorisation environnementale relative au projet ZG13 sur le Grand port maritime de Dunkerque : dossier et dépôt de contribution sur le site Internet dédié suivant : <https://www.registre-numerique.fr/projetzqi3>
- Article de la Voix du Nord du 22 août 2026 portant sur l'avis rendu par l'Autorité environnementale

Avis de la garante sur le déroulement de la concertation

Après le rythme soutenu de la concertation préalable, celui de la concertation continue apparaît nécessairement plus progressif. L'avancement des procédures d'autorisation du GPMD et de contractualisation attendue par Verkor conditionne en effet largement la disponibilité des informations pouvant être communiquées au public et, par conséquent, le calendrier des modalités de participation.

Des échanges réguliers ont eu lieu entre la garante et les maîtres d'ouvrage, à l'initiative de la garante, afin de préparer les différentes modalités de concertation, d'en dresser le bilan après leur tenue et d'anticiper les prochaines étapes. Ce dialogue s'est révélé constructif et les recommandations formulées par la garante ont, dans leur ensemble, été prises en compte.

L'enjeu de cette concertation continue est toutefois particulier dans un territoire qui a connu, au cours des cinq dernières années, de nombreuses concertations et débats publics sous l'égide de la CNDP, parfois successifs ou concomitants, générant une certaine saturation tant du public que de certaines parties prenantes.

Cette situation est renforcée par le fait que le territoire accueille déjà une première gigafactory de Verkor, actuellement en construction, ainsi que le projet de gigafactory de ProLogium, auxquels s'ajoutent les deux nouvelles gigafactories envisagées par Verkor. Ces projets, implantés sur des parcelles voisines ou à proximité immédiate, soulèvent par ailleurs des enjeux importants de **compréhension des effets cumulés**, notamment en matière environnementale, hydraulique, de consommation foncière, de mobilités, d'emploi et d'infrastructures.

Dans ce contexte, l'enjeu de la concertation continue est moins de reproduire le rythme et les modalités de la concertation préalable que de **maintenir dans la durée un accès effectif à une information actualisée et permettre au public de pouvoir intervenir aux moments où les choix du projet deviennent suffisamment précis pour être discutés utilement**.

Or, après une première année, la garante constate une **participation encore faible du public**.

Les deux réunions publiques de reddition des comptes des 19 et 20 novembre 2025 n'ont réuni qu'une quinzaine de participants au total, dont seulement deux personnes à Calais, alors même que ces réunions avaient fait l'objet d'un relais auprès des collectivités locales. De même, aucune question n'a été adressée à ce jour à l'adresse électronique dédiée à la concertation.

La première réunion du comité de suivi, organisée le 20 mai 2026, a réuni onze participants. Si cette instance permet de réunir une diversité intéressante de représentants des acteurs du territoire, seuls deux habitants y étaient représentés directement. La garante considère donc que la constitution de cette instance constitue une avancée importante, mais qu'elle ne saurait à elle seule garantir une association suffisante du grand public.

Cette faible mobilisation interroge également les modalités d'information actuellement privilégiées. La communication repose principalement sur des mailings adressés aux collectivités et partenaires ainsi que sur la mise à disposition d'informations sur le site Internet de la concertation. Ces modalités supposent toutefois une démarche volontaire du public pour prendre connaissance de l'information et participer.

Dans ce contexte, et alors qu'une partie de la population peut être moins facilement touchée par des dispositifs reposant principalement sur le numérique, **la garante considère que ces modalités ne suffisent pas, à elles seules, à assurer une information effective de l'ensemble des publics concernés.**

L'accès à l'information sur le site Internet de la concertation continue pourrait également être amélioré. Le référencement du site de la concertation et l'accès à la rubrique « concertation continue » apparaissent par ailleurs peu opérants, notamment en raison de la structure figée du site initial de la concertation préalable, reprise par Verkor. Ce point pourrait être amélioré.

Enfin, l'information diffusée au cours de cette première année est demeurée relativement limitée en dehors des temps institutionnels de la concertation. Le décalage du calendrier des projets, lié notamment à l'avancement du dépôt de l'autorisation environnementale du GPMD et à la recherche d'un client par Verkor, constitue une explication objective à cette situation. Il ne dispense toutefois pas les maîtres d'ouvrage de rechercher des modalités permettant de maintenir une visibilité régulière du projet dans l'espace public.

La garante estime que la diffusion plus régulière de lettres d'information, ainsi que le recours à la presse locale et aux supports d'information des collectivités, pourraient contribuer à maintenir davantage la visibilité de la concertation auprès de la population.

Les arguments exprimés

La synthèse des arguments

Les principaux sujets évoqués et les réponses des co-maîtres d'ouvrage lors des réunions de reddition des comptes à l'automne 2025 et lors du premier comité de suivi en mai 2026 portent sur les aspects suivants :

Le calendrier et les caractéristiques technologiques des futures gigafactories

Des interrogations ont porté sur le calendrier de réalisation des gigafactories 2 et 3 de Verkor. À la date des échanges, Verkor indique que leur mise en service était envisagée à l'horizon fin 2028-début 2029, sous réserve de l'évolution du calendrier du projet.

Le choix de la technologie des batteries constitue par ailleurs un point encore non arrêté. Plusieurs technologies et chimies sont susceptibles d'être envisagées, mais le choix définitif du format et de la chimie des cellules dépendra notamment des besoins et exigences du futur client de Verkor.

« Quelle technologie de batterie sera finalement retenue pour les gigafactories 2 et 3 ? »

À ce stade, Verkor n'est donc pas en mesure de préciser ces choix, qui seront déterminés en fonction des caractéristiques du futur contrat.

S'agissant du foncier, il a été précisé que les terrains du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) ne font pas l'objet d'une vente en pleine propriété à Verkor. Conformément aux modalités habituellement retenues pour les grands projets industriels implantés sur le domaine public maritime, ils sont mis à disposition dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) de longue durée.

Les risques industriels et la gestion des matières dangereuses

La question de l'équilibre entre les besoins de stockage de matières premières et la maîtrise des risques industriels a été soulevée, notamment au regard des différentes configurations possibles pour les futures gigafactories.

« Comment avoir des stockages suffisants de produits chimiques tout en optimisant les risques ? Quelles sont les variantes envisagées dans l'organisation des stockages ? »

À ce stade, l'organisation des stockages pour les gigafactories 2 et 3 n'est pas arrêtée. Verkor indique que l'expérience de la gigafactory 1 constitue néanmoins une référence : les matières premières dangereuses nécessaires à la production sont réparties entre un stockage sur le site de l'usine, permettant de disposer d'une autonomie correspondant à environ deux à trois semaines de production, et des entrepôts externes.

Le niveau de dangerosité et le classement éventuel des installations dépendront notamment de la chimie retenue. À titre d'exemple, la chimie NMC utilisée pour la gigafactory 1 conduit à un classement Seveso seuil haut, tandis que la chimie LFP ne conduirait pas à ce même classement.

La ressource en eau, les milieux aquatiques et l'adaptation au changement climatique

Plusieurs interrogations ont porté sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques dans le cadre de l'aménagement de la ZGI3.

Concernant la remontée du front de salinité, le GPMD indique que le projet de ZGI3 n'est pas concerné par le phénomène de biseau salé compte tenu de son éloignement, ce que confirment les mesures réalisées dans le cadre du suivi piézométrique. Des études spécifiques sont par ailleurs menées sur

cette problématique dans le cadre d'autres opérations portées sur le territoire, notamment le projet CAP2020 et les travaux d'agrandissement du bassin de l'Atlantique.

La gestion des populations piscicoles dans les watergangs a également été abordée :

« Quelles sont les actions entreprises pour la gestion des espèces de poissons, comme l'anguille, remontant de la mer par les watergangs ? »

Les mesures envisagées ne seront pas ciblées sur une espèce particulière, mais concerneront l'ensemble des espèces présentes. Les watergangs dévoyés seront reconstitués avec un volume d'eau supérieur. En lien avec les associations de pêche et la première section des wateringues, des pêches de sauvegarde seront réalisées selon un calendrier adapté aux périodes écologiques favorables, afin de permettre le déplacement des populations présentes vers les nouveaux ouvrages.

La prise en compte des effets du changement climatique dans la conception des mesures de compensation et dans la gestion hydraulique a également fait l'objet d'échanges. Le GPMD indique travailler avec les bureaux d'études à la sélection d'espèces susceptibles de s'adapter aux évolutions attendues, notamment aux épisodes de fortes pluviométries et aux périodes de sécheresse.

Pour la ZGI3, les risques liés à la submersion marine et à l'érosion ont été examinés et considérés comme sans effet significatif compte tenu de l'éloignement du projet du littoral. La conception hydraulique a par ailleurs été étudiée à l'échelle de l'ensemble des zones ZGI, ZGI2 et ZGI3, avec une prise en compte d'un événement de crue millénale, alors que la réglementation impose la prise en compte d'une crue centennale.

La question de l'entretien des futurs ouvrages hydrauliques a également été précisée : l'entretien des watergangs relèvera de la première section des wateringues, tandis que celui des noues sera assuré par le GPMD. Les watergangs seront rétrocedés à la première section des wateringues.

La compensation environnementale et la consommation de terres agricoles

Les échanges ont également porté sur l'augmentation des besoins en mesures compensatoires liée à la multiplication des projets industriels sur le territoire et sur la possibilité de rechercher des sites de compensation au-delà du périmètre foncier du GPMD.

« Compte tenu de l'augmentation des besoins de compensation avec la multiplication des projets, y a-t-il une recherche de zones pouvant accueillir des mesures compensatoires à l'extérieur du périmètre du GPMD ? »

Le GPMD indique avoir engagé dès 2023 des investigations pour identifier de tels sites, même si celles-ci ne sont pas nécessaires pour la réalisation de la première phase de la ZGI3. Ces recherches se heurtent notamment à des enjeux de proximité et de compatibilité écologique. Des échanges ont été engagés avec Voies navigables de France et le Conservatoire du littoral. Un groupe de travail consacré à la compensation a également été mis en place à l'échelle des services et acteurs publics du territoire afin d'identifier les espaces encore disponibles.

La question de la compatibilité entre compensation environnementale et activité agricole a par ailleurs fait l'objet d'une mission interministérielle sollicitée par le préfet et conduite sur le territoire dunkerquois. À l'issue de cette démarche, il a été décidé qu'il n'y aurait plus de mesures compensatoires environnementales sur des terres à usage agricole.

La mission interministérielle a également recommandé au GPMD de mettre en œuvre une compensation agricole collective volontaire, malgré l'absence d'obligation juridique en la matière. À l'issue d'une étude consacrée à cette question, le GPMD a pris l'engagement de mobiliser une enveloppe de 1 million d'euros en faveur de projets agricoles collectifs sur le territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque.

La disponibilité à court terme d'arbres de grande taille nécessaires notamment aux besoins écologiques des chiroptères a également été évoquée. Des solutions d'habitat artificiel ou non naturel, déjà

mobilisées sur d'autres projets, ont été signalées comme pouvant constituer une réponse transitoire. Cette possibilité n'avait pas été envisagée à ce stade par le GPMD, qui a indiqué qu'elle ferait l'objet d'investigations complémentaires.

Enfin, la question de la gestion de certaines espèces animales susceptibles de générer des désordres sur les infrastructures, notamment les populations de lapins, ainsi que celle des prédateurs et des chats errants, a été soulevée. Le GPMD a indiqué que ces enjeux ne faisaient pas, à ce stade, l'objet de mesures spécifiques de régulation dans le cadre du projet.

Les infrastructures ferroviaires et les conditions de circulation

Les modalités de réalisation et d'exploitation de la future voie ferrée ont fait l'objet d'une interrogation concernant notamment son électrification et la compatibilité de cette infrastructure avec le passage éventuel de convois exceptionnels sous les caténaires.

« La voie ferrée sera-t-elle électrifiée et comment sera pris en compte le passage de convois exceptionnels pouvant passer sous les caténaires ? »

Le GPMD a indiqué que la question de l'électrification de la voie devait être approfondie en interne et qu'une réponse serait apportée ultérieurement. Il a par ailleurs rappelé que, de manière générale, des dispositions sont systématiquement recherchées afin d'éviter les croisements entre les routes d'accès et les voies ferrées.

Les mutualisations et synergies entre les différents projets industriels

La possibilité de mutualiser certains équipements, services ou moyens entre les différents occupants actuels et futurs de la ZGI3 a également été évoquée, notamment en matière de défense incendie, de secours, de gestion des flux et plus largement d'écologie industrielle.

« Qu'est-il prévu en matière de mutualisation de moyens entre les différents occupants de la ZGI3, par exemple pour la défense incendie ou les secours ? »

Le retour d'expérience de l'installation de la première gigafactory de Verkor a permis d'identifier plusieurs pistes de synergies. Des discussions ont notamment été engagées entre Clarebout et Verkor sur la réutilisation de rejets d'eau industriels à des fins de refroidissement, ainsi que sur le partage d'informations relatives aux moyens d'intervention en cas d'urgence.

Le développement des gigafactories 2 et 3 devrait conduire à rechercher de nouvelles synergies avec la première gigafactory de Verkor, mais également avec les autres industriels présents ou appelés à s'implanter sur le secteur, notamment ProLogium et Enchem.

Plus largement, le GPMD indique rechercher des opportunités d'écologie industrielle sur la ZGI3. Un appel à manifestation d'intérêt a notamment été lancé pour des parcelles restant à commercialiser, dont certaines pourraient accueillir des data centers. De telles implantations pourraient ouvrir des perspectives de valorisation de chaleur fatale.

Les modalités de la concertation continue

Les échanges ont enfin porté sur le fonctionnement du comité de suivi et sur les modalités permettant d'assurer la continuité de la participation.

Le principe d'un fonctionnement hybride, associant des réunions en présentiel sur le site de la gigafactory 1 et une participation à distance, a été confirmé. La possibilité de se réunir sur le site industriel répond notamment à la volonté de permettre aux participants de mieux appréhender concrètement les caractéristiques d'une gigafactory et ses impacts.

Il a par ailleurs été rappelé que les membres du comité de suivi ont vocation à assurer un rôle de relais auprès de leur collègue respectif, en diffusant les informations communiquées en amont des réunions et en recueillant, lorsque cela est possible, les avis et contributions des personnes ou structures qu'ils représentent.

L'envoi préalable des sujets et documents préparatoires doit permettre de favoriser ces échanges au sein des différents collèges et, ainsi, d'enrichir les discussions lors des réunions du comité.

Les interrogations du public n'ayant pas obtenu de réponses à ce stade

Plusieurs interrogations exprimées au cours de la première année de concertation continue n'ont pas encore reçu de réponse définitive. Pour l'essentiel, cette situation s'explique par le niveau d'avancement des projets de gigafactories 2 et 3 : certains choix structurants demeurent, selon Verkor, dépendants de sa contractualisation avec un futur client et des études qui pourront être engagées ou approfondies une fois ces choix stabilisés.

Les **caractéristiques technologiques des futures gigafactories 2 et 3**, et notamment le choix du format et de la chimie des cellules, constituent à cet égard une première interrogation importante. Ces choix conditionneront directement les caractéristiques des installations, les consommations de ressources, les impacts environnementaux et le niveau des risques technologiques.

Verkor a indiqué que ces éléments ne pourront être précisés qu'une fois les exigences du futur client suffisamment stabilisées. La garante sera donc attentive à ce que ces informations soient présentées au public dès qu'elles seront disponibles, conformément aux recommandations formulées à l'issue de la concertation préalable.

Cette attente concerne également les **mesures permettant d'éviter, réduire ou compenser les impacts environnementaux de Verkor**, notamment en matière de qualité de l'air, de préservation de la ressource en eau, de recyclage des batteries, d'approvisionnement en matières premières et de mutualisation avec les autres industriels du territoire. La présentation de ces éléments, annoncée par Verkor dans le cadre d'un atelier consacré aux premiers résultats des analyses d'impact, de l'évaluation des risques sanitaires et des études de danger, reste à programmer. Elle devra constituer un temps important de la prochaine phase de concertation.

La question des **risques industriels liés aux choix technologiques et à la gestion des matières dangereuses** demeure également à approfondir. L'organisation des stockages pour les futures gigafactories n'est pas encore définie et leur niveau de dangerosité dépendra notamment de la chimie finalement retenue. L'expérience de la gigafactory 1 apporte des premiers éléments de comparaison, mais ne permet pas, à ce stade, de préjuger de la configuration qui sera retenue pour GF2 et GF3.

La **mutualisation avec les autres industriels du territoire** constitue une autre attente qui devra être approfondie. Des premières synergies ont été identifiées ou engagées autour de la gigafactory 1, notamment en matière de réutilisation de l'eau, de moyens d'intervention ou de valorisation de chaleur fatale. La multiplication des implantations industrielles sur le secteur rend toutefois souhaitable une vision plus globale des mutualisations susceptibles d'être mises en œuvre entre les différents sites.

Au-delà de ces différents sujets, la garante identifie une interrogation plus générale concernant les **effets cumulés des différents projets industriels présents ou projetés sur le secteur**. Les gigafactories 2 et 3 de Verkor s'inscrivent en effet dans un environnement industriel déjà fortement transformé, avec notamment la gigafactory 1 de Verkor et le projet de gigafactory de ProLogium à proximité. La concertation devra permettre au public de comprendre non seulement les impacts propres aux futures installations, mais également, lorsque les données seront disponibles, leurs effets conjoints sur l'eau, les milieux naturels, les infrastructures, les mobilités, les risques industriels, les ressources et le foncier.

Au-delà de ces questions thématiques, la garante relève également que certaines questions pourront difficilement être approfondies sans des temps de participation permettant au public de réagir aux informations produites au fur et à mesure de l'avancement du projet.

La suite de la concertation continue

Les prochaines étapes du projet et de la concertation

La prochaine période sera marquée par une évolution du périmètre de la concertation continue, liée à l'avancement différencié des deux maîtres d'ouvrage.

Le dépôt de la première demande d'autorisation environnementale relative à l'aménagement de la ZGI3 marque la fin de la concertation continue concernant le projet d'aménagement de la ZGI3 porté par le GPMD. Les suites du projet relèvent désormais de la procédure d'autorisation environnementale et des procédures réglementaires associées. La consultation du public organisée du 15 juin au 15 septembre 2026 s'inscrit notamment dans ce nouveau cadre.

La **concertation continue se poursuit en revanche avec Verkor**, pour les projets de gigafactories 2 et 3. Les prochaines étapes seront notamment liées à la contractualisation avec un futur client, qui permettra de préciser les choix technologiques et les caractéristiques des futures installations, puis à l'avancement des études environnementales, sanitaires et de danger. Ces différentes étapes devront permettre de préciser progressivement les impacts du projet ainsi que les mesures envisagées pour les éviter, les réduire ou les compenser.

La poursuite de la concertation devra être articulée avec ces étapes de maturation du projet. Le comité de suivi constitue une instance plénière permettant de maintenir un dialogue avec les différents collèges et de suivre l'avancement du projet. Il devra toutefois être complété par des **rencontres ou ateliers thématiques**, permettant d'approfondir les principaux enjeux au fur et à mesure que les informations et résultats d'études deviennent disponibles.

Préconisation de la garante sur la suite de la concertation continue

Au regard du bilan de cette première année, la garante considère que les modalités mises en place ont permis d'assurer la continuité de la concertation à l'issue de la concertation préalable, mais que la mobilisation du grand public demeure insuffisante. La poursuite de la concertation avec Verkor doit donc viser à maintenir une information régulière tout en renforçant les possibilités de participation effective.

La garante préconise de poursuivre le comité de suivi comme instance plénière de dialogue et de suivi du projet, en veillant à maintenir la diversité des collèges représentés et à favoriser le rôle de relais de leurs membres auprès des publics qu'ils représentent.

Elle considère toutefois que le comité de suivi ne peut constituer à lui seul le dispositif de concertation continue et devra impérativement être complété par des **ateliers ou rencontres thématiques ouverts à toute personne**, organisés au fur et à mesure de l'avancement du projet et de la disponibilité des études. Ces rencontres devront notamment permettre d'aborder les choix technologiques des gigafactories 2 et 3, leurs impacts environnementaux et sanitaires, les risques technologiques, la gestion de la ressource en eau, l'approvisionnement en matières premières, le recyclage des batteries ainsi que les mesures d'évitement, de réduction et de compensation. Elles devront également permettre de revenir sur les questions restées sans réponse à ce stade.

La garante recommande que ces différents temps de participation soient organisés suffisamment en amont des principales étapes de décision, afin que la concertation ne se limite pas à une information a posteriori sur des choix déjà arrêtés. Dans la mesure où certains choix technologiques demeurent aujourd'hui dépendants de la contractualisation avec le futur client, leur programmation devra tenir compte de la disponibilité effective des informations, tout en permettant d'organiser ces temps d'échange dès que leur niveau de précision le permettra.

Une attention particulière devra être portée à la compréhension des **impacts cumulés** des gigafactories 2 et 3 avec les autres projets industriels présents ou projetés sur le secteur, notamment la gigafactory

1 de Verkor et les installations de ProLogium et Enchem. Lorsque les données seront disponibles, leur présentation devra permettre au public de mieux appréhender les effets conjoints des différents projets, notamment en matière de consommation et de gestion de l'eau, de biodiversité, de foncier, de mobilités, d'infrastructures et de risques industriels.

Compte tenu de la faible participation observée au cours de cette première année, la garante recommande également de **diversifier les moyens d'information et de mobilisation du public**. Le site Internet de la concertation et les mailings constituent des supports nécessaires mais ne semblent pas suffisants pour toucher une population large. Des relais plus réguliers auprès des collectivités et des acteurs locaux devraient être recherchés, de même que l'information directe des personnes qui s'étaient inscrites lors de la concertation préalable afin d'être tenues informées de sa poursuite. Le recours à la presse locale, notamment à l'occasion des principales étapes du projet et des prochains ateliers thématiques, apparaît également souhaitable.

Enfin, la garante recommande que Verkor établisse et communique un **calendrier prévisionnel des prochains temps de concertation**, actualisé en fonction de l'avancement du projet et de la disponibilité des études. Ce calendrier devra permettre au public d'identifier les prochaines occasions de s'informer, de poser des questions et de contribuer aux échanges, ainsi que, lorsque cela est possible, disposer des informations nécessaires pour préparer ces échanges.

La concertation continue a bien été mise en place au cours de cette première année. Toutefois, le bilan de cette période montre que l'existence des outils et dispositifs de participation ne suffit pas, à elle seule, à garantir une participation effective du grand public. Il apparaît souhaitable que la deuxième année de concertation permette de renforcer la mise en discussion des choix qui se précisent, de diversifier les publics mobilisés et de rendre plus intelligibles les effets cumulés des différents projets industriels du territoire.